



frontaliers suisses et affaires familiales

Fiche pratique publié le 22/02/2014, vu 2608 fois, Auteur : [catherine viguier avocat](#)

- Qu'en est-il pour l'impôt suisse en cas de résidence alternée ? - Quel taux d'imposition en SUISSE en cas de séparation ou divorce ? Quelles déductions ? - Le célèbre deuxième pilier, - Qu'en est-il pour l'impôt suisse en cas de résidence alternée ? - Quel taux d'imposition en SUISSE en cas de séparation ou divorce ? Quelles déductions ?

~~~ Qu'en est-il pour l'impôt suisse en cas de résidence alternée ?

Le taux d'imposition, depuis janvier 2014, est le taux célibataire.

Voyez le site de la République et du canton de Genève :

<http://ge.ch/impots/iso-17>

- Quel taux d'imposition en SUISSE en cas de séparation ou divorce ?

Quelles déductions ?

J'ai trouvé une réponse sur ce site, la déduction des pensions alimentaires est souvent ignorée de ceux qui paient une pension alimentaire, il faut faire une démarche spéciale.

- S'agissant du célèbre deuxième pilier, ignoré des revues juridiques au grand désespoir des avocats et des magistrats, je vous renvoie à mes précédents articles.